

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 10 février 2017

Date de publication : 16 février 2017	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 3 février 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 15

Le 10 février 2017, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais Poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Fontenay-le-Comte (85), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER.

### Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

*Mme Lydie BERNARD*

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

M. Benoît BITEAU

M. Pascal DUFORESTEL

*M. Nicolas GAMACHE*

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

*Mme Catherine DESPREZ*

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. Arnaud CHARPENTIER

M. François BON

Au titre des communes

M. Joël BLUTEAU

M. Bernard BORDET

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Jean-Claude RICHARD

M. Michel SIMON

### Étaient excusés :

M. Christian AIME, M. Bernard BELAUD, M. Jérémy BOISSEAU, Mme Myriam GARREAU, M. Yann HELARY, M. Jean-Pierre SERVANT, M. Stéphane VILLAIN

### Subvention au titre du fonds de financement de la transition énergétique : Convention particulière d'appui financier – territoire Aunis Atlantique

## **Subvention au titre du fonds de financement de la transition énergétique : convention particulière d'appui financier- territoire Aunis Atlantique**

### **Contexte**

Un appel à projets pour mobiliser 200 « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) a été lancé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes.

Dans ce cadre, la Communauté de communes Aunis Atlantique a présenté un projet qui sollicite une aide de 500 000 € de l'Etat.

Ce territoire a été ciblé comme prioritaire par le Ministère, notamment sur des actions de deux types :

- la promotion des transports électriques et mobilités actives,
- la préservation de la biodiversité.

Les actions biodiversité pourraient être menées par la Chambre d'agriculture 17 et le PNR.

Le Parc conduirait une action « valorisation des continuités écologiques » sur les trois années de labellisation (2017, 2018, 2019), regroupant des travaux de génie écologique qui contribuent à la préservation des milieux naturels.

Cette action de 160 000 € pour les 3 ans bénéficierait d'une aide de 37% du TEPCV, soit 60 000 €. Des financements devront compléter les 100 000 € restants.

### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Bureau autorise le Président à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré les mois et an que dessus

  
LE PRÉSIDENT,  
Pierre-Guy PERRIER

PARC NATUREL RÉGIONAL DU  
SYNDICAT MIXTE  
LE PRÉSIDENT  
POITEVIN